

Commune de Gellainville

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative au projet de 2^{ème} modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Gellainville

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Maire n° 34-2024 en date du 2 juillet 2024, une enquête publique portant sur le projet de 2^{ème} modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Gellainville aura lieu pendant 31 jours consécutifs :

Du lundi 05 août 2024 (9h00) au mercredi 04 septembre 2024 (17h00)

Afin de conduire cette enquête, le **Président Délégué du Tribunal Administratif d'Orléans**, par une décision n°E24000088/45 du 30 mai 2024, a désigné **Monsieur Philippe BROCHARD** en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces **du dossier d'enquête publique** du projet de 2^{ème} modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Gellainville est consultable :

- **en version informatique** sur le site internet de la Commune de Gellainville à l'adresse suivante : www.bonville-gellainville.fr ;
- **en version papier** à la Mairie de Gellainville, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- **sur le registre d'enquête papier**, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à disposition du public à la Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- **par voie postale** en adressant un courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Gellainville - 7, rue de la Mairie – Bonville - 28 630 GELLAINVILLE, à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- **par courrier électronique** à l'adresse suivante : enquete.plu@mairie-gellainville.fr

L'ensemble des observations et propositions écrites, parvenues par voie postale et courriel, seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Gellainville pour recevoir les observations, lors des **permanences** suivantes :

- **Lundi 05 août 2024 de 9 heures à 12 heures**
- **Samedi 24 août 2024 de 9 heures à 12 heures**
- **Mercredi 04 septembre 2024 de 14 heures à 17 heures**

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Gellainville et sur son site internet à l'adresse suivante : www.bonville-gellainville.fr, et pendant un an.

Au terme de la procédure d'enquête publique, le Conseil Municipal de Gellainville se prononcera par délibération sur l'approbation de la 2^{ème} modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.